

Fonds National de solidarité

Pour qui ?

- Entreprises de moins de 50 salariés ; Créées avant le 30 Septembre 2020
- Entreprises fermées administrativement
- Ou Entreprises ouvertes mais ayant subi plus de 50 % de perte de Chiffre d'Affaires en Novembre

Combien ?

- Compensation de la perte de chiffre d'affaires par rapport à la même période de l'année précédente

Fonds National de solidarité

Secteurs S1 – S1 Bis:

Hôtels et hébergement similaire

Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée

Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs

Restauration traditionnelle

Restauration de type rapide

Services des traiteurs

Débites de boissons

Production de boissons alcoolisées distillées

Fabrication de vins de fruits et de cidre

Commerce de gros (boissons, poissons, alimentaire spécialisé, produits surgelés, textiles, habillement, chaussures, vaisselle, etc.)



Impulsion Résistance Normandie

- Fonds mis en place par la Région Normandie et les EPCI Normands
- Subvention comprise entre 1 000 et 5 000 € (en fonction du nombre de salariés)
- Secteurs d'activités prioritaires : Tourisme, Culture, Sport, Évènementiel
- Priorité aux secteurs S1 et S1 Bis et Perte de CA comprise entre 30 et 50%
- Tous les dossiers sont étudiés au cas par cas en fonction de l'enveloppe disponible